



Tél. 04.50 73 00 16  
Fax 04.50 73 07 29

ABONDANCE, le 04 avril 2025

**ARRETE MUNICIPAL**

Réglementation la circulation sur la route de Cercle dans  
le cadre de travaux sur le réseau d'eau potable

**N° 087 / 2025**

**Monsieur le Maire d'Abondance,**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,  
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,  
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,  
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la  
signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,  
Vu la demande du Service Eau et assainissement de la CCPEVA – 851 avenue des Rives du Léman  
74500 PUBLIER en date du 02 avril 2025 ;  
Considérant la nécessité de réglementer la circulation du mardi 08 avril 2025 au mercredi 16 avril  
2025 sur une partie de route de Cercle pour réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Du mardi 08 avril 2025 au mercredi 16 avril 2025, la circulation de tous les véhicules  
empruntant la route de Cercle sera réglementée :

- Mise en place d'une circulation alternée manuellement ,
- Interdiction de dépasser à tous les véhicules légers et lourds,
- Le stationnement sera interdit au niveau du chantier sauf aux véhicules affectés au chantier.
- La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire sera **assurée** par la CCPEVA; elle sera placée à tous les points  
stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées  
conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- Au Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Pays d'Evian et Vallée  
d'Abondance – 851 rue des Rives du Léman – 74500 PUBLIER,
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Paul GIRARD-DESPRAULEX.



